

Annexe 4
Réserves de pêche – Domaine public
Ain, Bienne, Doubs non navigable, Loue

Cours d'Eau	Lot concerné	N° de réserve sur la carte	AAPPMA concernée	Dénomination	Limite Amont	Limite Aval	Linéaire (en m)
AIN	A1	1	Ain Pays des Lacs	Passe à poissons Pont du Navoy	50 m à l'amont de la passe à poissons	50 m à l'aval de la passe à poissons	100
AIN	A3	2	Ain Pays des Lacs	Zone de frayères Pont de Marigny	Pont de Marigny	400 m à l'aval du pont	400
AIN	A5	3	Ain Pays des Lacs	Zone de frayères Pont de Châtillon	500 m à l'amont du pont	200 m à l'aval du pont	700
AIN	A8-A9	4	Gaule Lédonienne	Barrage de Blye	50 m. en amont du barrage de Blye	100 m en aval du barrage de Blye	250
AIN	A11	5	Ain Pays des Lacs	Barrage Jobez	40 m à l'amont de la passe à poissons	Pont RN 78	140
AIN	A11	6	Ain Pays des Lacs	Barrage Sauvin-Olivier / Saut de la Saisse	Barrage Sauvin-Olivier	Sortie du canal Sauvin-Olivier	340
AIN	A15	7	Vouglans Pêche	Anse de Surchauffant	Mise à l'eau côté Louisiane	Rampe de mise à l'eau sous le restaurant (bordure extérieure)	Linéaire berges : 285 Largeur moyenne : 172
AIN	A17	8	Vouglans Pêche	Zone du Parchet	Bosquet de bouleaux	Chêne en début de plage	Linéaire berges : 230 Largeur moyenne : 72
AIN	A20	9	Vouglans Pêche	Amont du barrage de Vouglans	100 m. à l'amont du barrage de Vouglans rive droite et gauche	Barrage ouvrage compris	100
AIN	A21	10	Vouglans Pêche	Aval du barrage de Vouglans	Barrage de Vouglans – ouvrage compris	200 m. en aval de ce même barrage	200
AIN	A21-A22	11	Vouglans Pêche	Barrage du Saut-Mortier	50 m. en amont du barrage Saut-Mortier	165 m. en aval de ce même barrage	215
AIN	A23	12	Pêche en Petite Montagne	Barrage de Coiselet	50 m. en amont du barrage de Coiselet	300 m. en aval de ce même barrage	350
AIN	A25	13	Pêche en Petite Montagne	Lônes de Moux et Curry	Lônes de Moux et Curry (aménagées en Frayères par EDF)		220
BIENNE	B4	14	La Biennoise	Barrage de Lavancia	50 m. en amont du barrage de Lavancia-Epercy	50 m. en aval du barrage de Lavancia-Epercy	100
DOUBS	D1	15	Gaule du bas Jura	Barrage de Crissey (bras et canaux compris)	Barrage de Crissey (ouvrage compris)	Confluence du canal de fuite de l'usine hydroélectrique de Crissey	530

**Annexe 3
Réerves de pêche – Domaine public
Doubs navigable & Canal du Rhône au Rhin (CRR)**

Lot concerné	N° de la réserve sur la carte	Dénomination	Limite Amont	Limite Aval	Linéaire des réserves (hors écluses)
DN 4	1	Réserve Solvay	écluse 70	écluse 71	2090
DN 4	2	Réserve du Bief 69-70	CRR: PK 11,27 (rive droite et gauche) et le site de frai en rive droite	CRR: PK 11,37 (rives droite et gauche) et le site de frai en rive droite	100
DN 6	3	Réserve de Crissey	ligne reliant un point rive droite (située à 100 m à l'amont de la culée rive droite du barrage) et un point rive gauche (situé à 400 m de la culée rive droite du barrage)	crête du barrage	680
	4	Réserve de Dole	CRR:parement amont pont de la charité	CRR: chemin de halage	215
	5	Réserve du barrage de Dole	crête barrage de Dole	parement aval du pont louis XV	250
DN 7 et 8	6	Réserve du barrage d'Azans	ligne parallèle située à 50 m à l'amont de la crête du barrage d'Azans	ligne parallèle située 50 m à l'aval du barrage d'Azans	250
DN 8 et 9	7	Réserve Rampe du cours	50 m à l'amont de l'écluse 66 et 40m en retour sur le canal Charles Quint	Pont routier de la rampe du cours Saint Maurice	400
DN 10, 10bis et 11	8	Réserve de Rochefort sur Nenon	entrée de la dérivation navigable	50 m à l'aval de l'écluse	120
			ligne reliant la culée rive gauche du barrage à l'entrée de la dérivation navigable (rive droite)	parement aval du pont de la CD 76	400
			canal de fuite usine électrique	confluence avec le Doubs	150
DN 12	9	Réserve d'Audelange	ligne reliant la culée rive gauche du barrage et l'entrée du canal d'aménée de l'usine électrique rive droite	perpendiculaire à la rivière située à la confluence aval du canal de fuite de l'usine électrique	580
	10	Réserve de Moulin rouge	crête de barrage	ligne parallèle située à 50 m à l'aval du barrage	50
DN 14	11	Réserve d'Orchamps	crête de barrage	parement aval du pont d'Orchamps	250
DN 16	12	Morte du pré de la barque	extrémité amont de la morte	confluence avec le Doubs	60
DN 16 et 17	13	Réserve du moulin des malades	d'une perpendiculaire à la rivière reliant un point situé 50 m à l'amont de la culée rive gauche du barrage au mur du chenal navigable	perpendiculaire à la rivière située à la confluence aval de la dérivation navigable	760
			entrée de la dérivation navigable	confluence avec le Doubs	340
DN 18 et 19	14	Réserve de Ranchot	ligne perpendiculaire à la rivière située 50 ml à l'amont de la crête du barrage- canal amenée usine électrique	ligne parallèle au barrage située 50 m. à l'aval de la crête du barrage - parement aval du Pont situé à l'aval de l'usine électrique	390
	14 bis	Morte des grands clavautiers	extrémité amont de la morte	jusqu'à la confluence avec le Doubs	200
DN 20	15	Réserve de Dampierre	extrémité amont morte des ilottes	Confluence avec le Doubs	40
DN 21	16	Réserve de Fraisans	perpendiculaire à la rivière située 50 ml à l'amont de la rive droite de la crête du barrage, canal amenée usine électrique	ligne parallèle au barrage située à 50 ml à l'aval de la crête de barrage parement aval pont, canal de fuite l'usine électrique	500
DN 22	17	Réserve du Moulin du Pré	d'une ligne amont reliant un point rive gauche situé à 50 ml à l'amont de la culée du barrage et un point rive droite situé à 100 ml à l'amont de la dérivation	ligne perpendiculaire située à la confluence du canal de fuite de l'usine électrique et de la sortie de la dérivation navigable	630
Tous les lots du CRR	Réerves du canal du Rhône au Rhin		50 m à l'amont de chaque écluse à partir des pérés	50 m à l'aval de chaque écluse à partir des pérés	
Ports et sites de plaisance	la pêche est interdite sur les sites suivants : - ponton VNF du site de plaisance de Choisey, point kilométrique (PK) 14.500, lot DN5 - ponton VNF du site de plaisance de Rochefort sur Nenon, PK 26.100, lot DN10				